



DECISION N° ^{8nf} 02 / D/CRA/SG/DAG/2026 du **05 JUIN 2026**
PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES COMMANDES PASSES APRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/DAONO/CR-AD/SG/CIPM/2026 DU 08 AVRIL 2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES AVEC DEUX BUREAUX DANS
CERTAINS ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE LA REGION DE L'ADAMAOUA SUIVANT : : CES DE DJILOUGOU,
Commune de Belel (LOT 1), CES BILINGUE DE BAYARA, Commune de Belel (LOT 2), CES DE YOKOTONDOU,
Commune de Belel (LOT 3), LYCEE D'IDOL, Commune de Belel (LOT 4) ET LYCEE DE MBAKAOU, Commune de
Tibati (LOT 5).

**LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DE L'ADAMAOUA,
MAITRE D'OUVRAGE,**

- Vu la Constitution du Cameroun ;
Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Codes des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics en ses termes non-contraires au Code des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté n°00000109/A/MINDDEVEL du 24 décembre 2025 constatant l'élection du Président et des membres du bureau du Conseil régional de l'Adamaoua à l'issue de la session de plein droit tenue le 16 décembre 2025 ;
Vu le dossier d'Appel d'Offres National ouverts n° 04/AONO/CR-AD/SG/CIPM/2026 pour la construction d'un bloc de deux salles de classe et de deux bureaux dans établissement Secondaire de la Région de l'Adamaoua.
Vu l'avis de la CIPM N°006/A/MINMAP/CR-AD/CIPM/2026 du 25 Mai 2026.

- DECIDE -

Article 1^{er} : Les lettres commandes relatives au dossier d'Appel d'offres susvisé sont attribuées ainsi qu'il suit :

INTITULE DU PROJET	MONTANT TTC (FCFA)	DELAJ	ADJUDICATAIRE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC DEUX BUREAUX CES DE DJILOUGOU. LOT 1	29 999 650	Trois (03) Mois	Groupement NICC SARL et ETS SIDIKI ABOUBAKAR
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC DEUX BUREAUX CES DE BAYARA. LOT 2	34 868 000	Trois (03) Mois	ETS TG COM ET ETS MIYETTI ALLAH
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC DEUX BUREAUX AU LYCEE D'IDOL. LOT 4	33 677 999	Trois (03) Mois	ETS HALAL ET FRERES
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC DEUX BUREAUX AU LYCEE DE MBAKAOU. LOT 5	34 544 197	Trois (03) Mois	GRUPEMENT MOHAMADOU ISSIAKOU ET ETS Y-TANKO

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/DRA
- ARMP/Adamaoua
- CIPM-CRA
- SG/CRA
- Archives/Chrono
- Affichage

Ngaoundéré, le





COMMUNIQUE N° 02 /C /CRA/SG/2026 du 05 JUN 2026

PORTANT ATTRIBUTION DES LETTRES COMMANDES PASSEES APRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 04/DAONO/CR-AD/SG/CIPM/2026 DU 08 AVRIL 2026 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSES AVEC DEUX BUREAUX DANS CERTAINS ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DE LA REGION DE L'ADAMAOUA SUIVANT : : CES DE DJILOUGOU, Commune de Belel (LOT 1), CES BILINGUE DE BAYARA, Commune de Belel (LOT 2), CES DE YOKOTONDOU, Commune de Belel (LOT 3), LYCEE D'IDOL, Commune de Belel (LOT 4) ET LYCEE DE MBAKAOU, Commune de Tibati (LOT 5).

FINANCEMENT : FONDS PROPRES CR-AD

**Le Président du Conseil Régional de l'Adamaoua (Maître d'Ouvrage),
communiqué**

Par décision N° 02 /D/CRA/SG/2026 du 05 JUN 2026 les sociétés ci-après ont été déclarées adjudicataires des lettres commandes relatives au dossier d'Appel d'offres susvisé ainsi qu'il suit :

INTITULE DU PROJET	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI	ADJUDICATAIRE
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC DEUX BUREAUX CES DE DJILOUGOU. LOT 1	29 999 650	Trois (03) Mois	Groupement NICC SARL et ETS SIDIKI ABOUBAKAR
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC DEUX BUREAUX CES DE BAYARA. LOT 2	34 868 000	Trois (03) Mois	ETS TG COM ET ETS MIYETTI ALLAH
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC DEUX BUREAUX AU LYCEE D'IDOL. LOT 4	33 677 999	Trois (03) Mois	ETS HALAL ET FRERES
CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE AVEC DEUX BUREAUX AU LYCEE DE MBAKAOU. LOT 5	34 544 197	Trois (03) Mois	GROUPEMENT MOHAMADOU ISSIAKOU ET ETS Y-TANKO

Les entreprises concernées sont appelées à bien vouloir prendre attache avec les services techniques du Conseil Régional pour la suite de la procédure.

AMPLIATIONS :

- MINMAP/DRA
- ARMP
- CIPM-CRA
- SG/CRA
- Archives/Chrono
- Affichage

Handwritten signature in green ink.

05 JUN 2026
Ngaoundéré, le
Le Président du Conseil Régional
(Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante)
ALIOU ISSA